



Litige avec propriétaire et non restitution du dépôt de garantie

Par **binja**, le **08/06/2011** à **22:32**

Bonjour,

J'ai occupé un logement durant 3 ans et l'ai quitté depuis plus de 2 mois.

A mon arrivée, aucun état des lieux n'a été fait. Lors de la remise de clé, à mon départ, j'ai refusé de signer l'état des lieux de sortie car les dégradations constatées étaient dues à des moisissures (très nombreuses rendant certaines pièces inutilisables et le propriétaire ne voulait pas l'indiquer sur l'EDL de sortie) faute d'aération suffisante (par exemple aucune aération dans la chambre).

Malgré de nombreuses remarques à mon propriétaire durant ma période d'occupation, aucun travaux n'a été effectué (je n'ai malheureusement pas eu la présence d'esprit de lui envoyer une demande par RAR).

Lors de mon départ, j'ai tout de même fait signer au propriétaire un papier de remise de clé. Le délai légal pour me rendre mon dépôt de garantie est maintenant dépassé et aucun EDL n'a été fait (même par huissier).

Quels sont les recours que je peux utiliser pour récupérer mon dépôt de garantie ?

Ai-je eu raison de refuser de signer l'EDL de sortie ?

D'avance merci pour les réponses que vous pourriez m'apporter.

Cordialement